



## Introduction à l'analyse des états financiers

### Interpréter les comptes d'une entreprise

CIP-650-120-22.01

<b>Lieu</b>	Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan
<b>Durée</b>	2 journées complètes, soit 16 périodes de 45 min. (12h00)
<b>Dates</b>	Du 09.02.2022 au 01.03.2022
<b>Introduction</b>	Vous occupez un poste à responsabilités ? Vous êtes confronté-e à des aspects financiers alors que vous ne disposez pas d'une formation commerciale ? Cette formation vous permettra d'appréhender sereinement la lecture des états financiers (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).
<b>Horaire</b>	Les 9 février et 1er mars 2022, de 08:30 à 16:30
<b>Animation</b>	Fabrice Spada, formateur spécialisé en comptabilité et finance
<b>Public cible</b>	Cadres confrontés à des aspects de gestion financière et comptable
<b>Prérequis</b>	Des notions simples de comptabilité facilitent la compréhension des sujets abordés.
<b>Méthode</b>	Éléments théoriques présentés en lien avec des analyses de cas
<b>Objectifs</b>	<p>Au terme de la formation, les participants seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• lire un bilan, comprendre et reproduire sa structure minimale</li><li>• analyser un bilan pour mettre en évidence ses éléments clés</li><li>• lire un compte de résultat, comprendre et reproduire sa structure minimale</li><li>• analyser un compte de résultat et mettre en évidence ses éléments clés</li><li>• interpréter un tableau de flux de trésorerie et mettre en évidence ses éléments clés</li><li>• être en mesure d'expliquer les liens existant entre bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie</li></ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éléments légaux et normatifs (CO, SWISS GAAP, IFRS), obligations en matière de comptabilité et présentation des comptes</li><li>• Introduction aux ratios et éléments de base de l'analyse financière</li><li>• Brève introduction aux réserves latentes</li><li>• Conséquences des investissements et de leurs amortissements</li><li>• L'endettement versus les fonds propres et l'effet levier</li><li>• La notion de provision</li><li>• La gestion de la trésorerie et la notion de cash-flow</li></ul>
<b>Reconnaissance</b>	Une attestation CIP sera remise une fois le séminaire terminé, pour autant que ce dernier ait été suivi dans son intégralité.

<b>Prix</b>	CHF 810.- comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et les repas de midi (eau min. et café inclus).
<b>Renseignements</b>	CIP Ch. des Lovières 13 2720 Tramelan T 032 486 07 48 <a href="mailto:management@cip-tramelan.ch">management@cip-tramelan.ch</a>
<b>Nombre de participants</b>	Maximum 14 (les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)
<b>Délai d'inscription</b>	26.01.2022
<b>Inscription</b>	En ligne ou au moyen du bulletin d'inscription ci-joint. Une invitation à participer au séminaire sera envoyée après le délai d'inscription.  <b>Durant la période de votre formation au CIP, notre hôtel-restaurant est à votre disposition pour des prestations complémentaires et vous bénéficiez d'un prix préférentiel sur les chambres.</b>



## Introduction à l'analyse des états financiers

### Interpréter les comptes d'une entreprise

CIP-650-120-22.01

À remplir en caractères d'imprimerie, SVP

- M.  
 Mme

Nom

Prénom

Rue et N°

Date de naissance

NPA et Localité

Tél. privé

Adresse courriel

Tél. professionnel

Employeur (adresse complète)

Activité professionnelle

Langue maternelle

Membre Swissmem

Oui

#### Facture à envoyer à

moi-même     mon employeur

Cochez la case pour suivre l'actualité de nos formations au moyen de notre newsletter « CIP Formation » !

Prix CHF 810.- comprenant la formation, le support de cours, l'eau minérale en salle et les repas de midi (eau min. et café inclus).

#### Conditions d'annulation

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
  - 3.1. Lorsque l'annulation nous parvient plus de 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
  - 3.2. Lorsque l'annulation nous parvient dans les 7 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
  - 3.3. Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Par ma signature, j'accepte les conditions générales disponibles sur le site internet ainsi que les conditions spécifiques de cette formation.

Lieu et date : ..... Signature : .....